

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Français du Sport Automobile

29^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 1^{er} août 2011.
- Ouverture des engagements : mercredi 3 août 2011.
- Clôture des engagements : mardi 30 août 2011.
- Dates des reconnaissances : le samedi 27 et dimanche 28 août 2011.
- Vérifications administratives :

Samedi 3 septembre 2011 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de St Julien Chapeuil

- vérifications techniques :

Samedi 3 septembre 2011 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de St Julien Chapeuil

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 3 septembre 2011 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 3 septembre 2011 A 12H45 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.
- départ de Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 14H00 (1^{ère} voiture).
- publication des résultats partiels : le dimanche 4 septembre 2011 à 0H15 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.
- arrivée à Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 22H30 (1^{ère} voiture).
- vérification finale : Parc des Sports à Saint Julien Chapeuil le dimanche 4 septembre 2011.
- publication des résultats du rallye : dimanche 4 septembre 2011.
- remise des prix : a la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 11H30 le dimanche 4 septembre 2011.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 3 et dimanche 4 septembre 2011, la 29^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA
numéro : _____ en date du ___ / ___ / ___/.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres :
 - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick
- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91 ou 04/71/08/70/20
- fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Franck DEMULDER n°2408
Monsieur Georges BEAL n°2910
- directeur de Course :
Monsieur Roger DESMARIE n°7736
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Monsieur Maurice BESSE n°2926
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur Marc MOULIN n°19079
- médecin chef :
Docteur
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
Monsieur Olivier CAPPELLETI n°134399
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Monsieur François CHASSAGNOL n°15142

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2011 compte pour la Coupe de France des Rallyes, le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 3 septembre 2011 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 3 septembre 2011 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chapeuil, taux horaire maximum de la main d'œuvre : **45^E00 TTC**.

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 30 août 2011**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **285^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **570^E00 (x2)**.

Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 120.3km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 30.3km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LAUSSONNE / FREYCENET LATOUR**

- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ATTENTION : UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINT MARSAL

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 27 et dimanche 28 août

2011 .

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.11P : Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : tenue habituelle et badge.

- Chef de poste : tenue habituelle.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 4 septembre 2011 à 11H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

SCRATCH :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	220^E00	270^E00	300^E00	350^E00
DEUXIEME		130^E00	200^E00	240^E00
TROISIEME			150^E00	150^E00
QUATRIEME				80^E00

GROUPES :

	- de 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	+ de 50
PREMIER	70^E00	120^E00	120^E00	120^E00	120^E00
DEUXIEME			60^E00	70^E00	90^E00
TROISIEME				30^E00	60^E00
QUATRIEME					30^E00

CLASSES :

	1 à 5	6 à 8	9 à 12	+ de 12
PREMIER	285^E00	285^E00	285^E00	285^E00
DEUXIEME		120^E00	140^E00	140^E00
TROISIEME			110^E00	110^E00
QUATRIEME			70^E00	60^E00
CINQUIEME				30^E00